

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE (Article D.612-4 du Code de l'Éducation)

ATTENTION : Aucune copie ne pourra être faite sur place. En l'absence de tous les documents le jour de votre inscription, vous ne pourrez pas vous inscrire, et devrez prendre un rendez-vous.		1 ^{ère} inscription	Réinscription
<input type="checkbox"/>	1 photocopie d'une pièce d'identité : CNI, passeport (+ copie du visa D ou titre de séjour pour les étudiants étrangers)	X	
<input type="checkbox"/>	1 photo d'identité récente.	X	
<input type="checkbox"/>	Relevé de notes du baccalauréat ou tout titre admis en équivalence (DAEU, Capacité en Droit...)	X	
<input type="checkbox"/>	Inscription en L2, L3*, LPRO*, M1*, M2, Doctorat : copie de l'attestation de réussite du dernier diplôme obtenu ou relevé de notes	X	X
<input type="checkbox"/>	Lettre d'admission (selon votre cas) : tout document justifiant votre admission	X	
<input type="checkbox"/>	Attestation de Contribution et de Vie Etudiante (CVEC) sur MesServices.Etudiant.gouv.fr	X	X
<input type="checkbox"/>	Pour les -de 25 ans <u>et</u> de nationalité française : attestation JAPD ou JDC si effectuée. Si non effectuée, fournir l'attestation de recensement. Demande de duplicata : http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/perte-du-certificat	X	
<input type="checkbox"/>	Sinon fournie l'an dernier, pour les - 25 ans <u>et</u> de nationalité étrangère : JDC ou JAPD (attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense) Demande de duplicata : http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/perte-du-certificat		X
<input type="checkbox"/>	Fiche Assurance + Charte disponible en téléchargement sur la pages des inscriptions https://www.univ-perp.fr/candidature-et-inscription/inscription/etudiant-etranger-doctorant-admis-sur-dossier-papier	X	X
En plus, selon votre situation			
<input type="checkbox"/>	Boursiers : photocopie recto/verso de la notification conditionnelle de bourse pour l'année en cours délivrée par le CROUS. (Sans ce document, vous ne serez pas considéré comme boursier et vous devrez donc faire l'avance des frais d'inscription).	X	X
<input type="checkbox"/>	Professeurs stagiaires (MEEF) : PV d'installation ou arrêté	X	X
<input type="checkbox"/>	Pour les étudiants mineurs : Autorisation parentale signée du responsable légal. A télécharger sur la page des inscriptions : https://www.univ-perp.fr/candidature-et-inscription/inscription/etudiant-etranger-doctorant-admis-sur-dossier-papier	X	X
<input type="checkbox"/>	Inscrit en parallèle dans un autre établissement : joindre le certificat de scolarité si vous êtes inscrit en parallèle dans un autre établissement pour l'année en cours.	X	X
<input type="checkbox"/>	Pour les étudiants venant d'une autre université : joindre OBLIGATOIREMENT la fiche "transfert-départ" visée par l'établissement d'origine et le quitus de la Bibliothèque	X	
<input type="checkbox"/>	Si inscription au second semestre : fournir, (<u>en plus de la fiche transfert-départ et du quitus</u>), la quittance de paiement et le certificat de scolarité de l'université d'origine	X	
<input type="checkbox"/>	Pour les étudiants étrangers : Copies de tous les diplômes obtenus avec traduction légale + Extrait d'acte de naissance	X	
<input type="checkbox"/>	Pour les étudiants étrangers hors EEE : photocopie du renouvellement de la carte de séjour ou le récépissé ou visa D en cours de validité		X
<input type="checkbox"/>	Pour les étudiants titulaires d'un bac étranger hors EEE , dont le français n'est pas la langue officielle <u>et</u> jamais inscrit dans l'enseignement supérieur français : fournir l'Attestation de niveau de français	X	

* Les étudiants en L3, LPRO ou M1 ne pourront se réinscrire qu'après l'obtention de l'année et validation éventuelle du stage

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45000€ d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

L'établissement se réserve le droit, toute l'année, d'annuler ou modifier toute inscription pour laquelle les renseignements fournis par l'étudiant s'avèreraient inexacts.